

**Objectif 3a :
Garantir la solidarité et l'accès
pour tous aux services**

**Action 15 : Mise en réseau des acteurs
culturels**

Contexte

Le contexte culturel local, reconnu comme dynamique, se doit de renforcer et développer son offre de services, sans qu'il soit pour autant nécessaire de créer de nouveaux grands équipements. C'est plutôt par la mise en réseau de l'offre existante qu'il est possible de lisser et d'améliorer la disparité de l'offre de services aux usagers.

Le travail en réseau s'est mis en place sur certaines thématiques : spectacle vivant, bibliothèques, de manière plus ou moins poussée mais il reste à développer, à amplifier. Ceci devrait avoir pour conséquence de renforcer les équipements existants.

Sur ce territoire qui connaît une nouvelle configuration géographique, la mise en réseau des acteurs du milieu culturel a semblé propice à une redynamisation de l'activité culturelle, notamment par la création, l'innovation. Cette mise en réseau peut également concerner des « acteurs locaux » tels que les publics jeunes, le corps enseignant, etc. afin de faciliter l'accès à la culture pour tous publics.

Enfin, la valorisation de la diversité culturelle des identités locales participe à la cohésion sociale de ce territoire qui connaît des évolutions démographiques extrêmement rapides. Les initiatives visant à valoriser les identités du territoire, par une approche culturelle et artistique, semblent apporter une réponse à leur reconnaissance et au mieux-vivre ensemble.

Le Genevois français, par sa position géographique, connaît une influence culturelle forte de Genève. La croissance de l'aire transfrontalière impose de nouvelles formes de coopération entre Genève et le Genevois français. La perspective d'une mise en réseau entre acteurs franco-suisse constitue un enjeu de coopération et d'enrichissement du Grand Genève.

Objectifs de l'action

Favoriser une dynamique culturelle sur l'ensemble du territoire par la mise en réseau des équipements, des acteurs culturels du territoire, et le soutien aux projets innovants ;

Démocratiser l'accès à la culture par un soutien à la création et un encouragement aux pratiques culturelles de tous, tout particulièrement des publics jeunes et groupes intergénérationnels ;

Consolider les actions autour du livre, outil culturel indispensable pour un accès plus élargi à la culture, à travers la mise en réseau des bibliothèques et les festivals autour du livre ;

Accorder une priorité aux festivals porteurs d'un projet culturel ;

Privilégier les cultures urbaines et émergentes en lien avec les projets d'aménagement du territoire afin de prendre en compte les formes nouvelles d'expression artistique.



Objectifs opérationnels

Susciter une mise en réseau des structures et des acteurs locaux tant sur le Genevois français que sur le Grand Genève ;

Apporter un appui aux porteurs de projets répondant à des critères d'innovation, de création ;

+

Favoriser la structuration territoriale, la mutualisation des compétences et des moyens ;

Développer des services de bibliothèques encore mieux adaptés à la demande des publics.

Il s'agira, à travers un appel à projets « MISE EN RESEAU DES ACTEURS CULTURELS », de soutenir des projets satisfaisant aux critères premiers d'être collectifs et structurants sur le territoire du Genevois français.

L'ARC organise un appel à projets « Mise en réseau des acteurs culturels », afin de soutenir les porteurs de projets souhaitant mettre en œuvre, dans le Genevois français, des initiatives originales, porteuses d'ouverture, de partenariats promouvant la culture. L'ambition sera également de favoriser les échanges d'expériences, la mutualisation, la circulation des publics, la créativité des artistes et la valorisation des ressources culturelles du territoire avec des collaborations entre partenaires locaux.

L'appel à projets décrit les trois axes culturels retenus :

AXE 1 Mise en réseau des festivals et des structures culturelles,

AXE 2 Mise en réseau des actions liées aux livres et mise en réseau des bibliothèques,

2-1 Mise en réseau d'actions liées au livre

2-2 Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques

AXE 3 Diversité culturelle.

3-1 Par les arts et le patrimoine

3-2 Autour des jeunes, des groupes intergénérationnels, des « cultures urbaines » et émergentes

L'appel à projets fixe tous les critères généraux et spécifiques à chaque axe et sous-axe. Son règlement précisant le descriptif de la démarche, son cadre et ses critères, est annexé à la présente fiche.

La forme de l'appel à projets a été retenue pour plusieurs raisons :

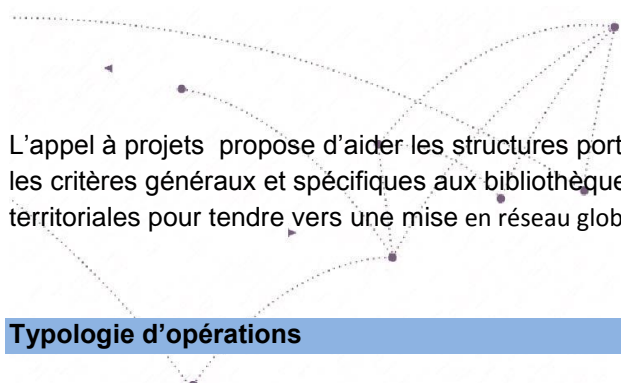
Le dynamisme qu'il peut générer auprès des acteurs culturels,

La créativité attendue,

La souplesse proposée aux acteurs locaux.

Pour ce qui concerne les bibliothèques :

Après de nombreux entretiens et réunions, le constat de multiples formes de réseaux a été dressé. Les difficultés d'une mise en réseau informatique entre les bibliothèques, d'une uniformisation des services à la population, ont fait privilégier le choix d'un appui à la mise en réseau sur projet. Compte tenu de l'étendue du territoire et de la diversité des acteurs en présence, il s'agit de tendre vers une organisation plus structurée.



L'appel à projets propose d'aider les structures porteuses d'un projet de mise en réseau, qui s'inscrit dans les critères généraux et spécifiques aux bibliothèques. Il est préconisé de s'appuyer sur les initiatives territoriales pour tendre vers une mise en réseau globale. La cohérence informatique sera recherchée.

Typologie d'opérations

Fonctionnement

- Projets sélectionnés lauréats de l'appel à projets
- Projets de mise en réseau des équipements et des acteurs
- Opérations de numérisation et de valorisation de certains fonds spécifiques (ex : Fonds Guichonnet)

Investissement

- Opérations d'investissement retenues dans le cadre de l'appel à projets
- Rénovation et/ou valorisation d'un patrimoine bâti, emblématique, porteur d'identité du territoire

Dépenses éligibles

Fonctionnement

- Venue d'artistes, d'auteurs : cachets d'artistes, frais de déplacements et d'hébergement, achats de spectacles, location d'expositions,...
- Frais de conception, d'impression, de diffusion de supports de valorisation,
- Actions de sensibilisation,
- frais de numérisation et de valorisation, notamment sur les fonds spécifiques,
- Achat de petit matériel, de fournitures artistiques, dans une démarche de consommation responsable en lien direct avec le projet,
- Ingénierie mobilisée pour la réalisation du projet, uniquement pour les associations, sur la base d'un justificatif précis (prise en charge des salaires chargés, fournitures, frais déplacements, affranchissement, téléphone), et dans le cadre d'une dégressivité de l'aide régionale,
 - Une dérogation pourra être accordée à la C.C Quatre Rivières pour le lancement de la mise en réseau des bibliothèques sur son territoire, sur présentation d'un dossier répondant aux critères généraux et particuliers de l'appel à projets.
 - Raisons de cette dérogation : ce territoire communautaire qui a pris la compétence « mise en réseau des bibliothèques » en 2012, a démontré par là sa grande volonté d'intervenir dans ce domaine, en tendant vers une structuration poussée. Le lancement de cette politique a semblé original et nécessité un appui particulier.
 - Conditions de cette dérogation : l'aide apportée s'étalera sur trois ans et sera dégressive : 40% la première année, 30% la deuxième année, 20% la troisième et dernière année.
- Ne seront pas pris en compte les frais de programmation culturelle annuelle, les frais de communication ainsi que l'achat de petit matériel informatique.



Investissement

Les opérations d'investissement ne seront éligibles que dans l'axe 3 et le volet 3-1 : Arts et patrimoine.

- Aménagements intérieurs et extérieurs, aménagements paysagers,
- Travaux de rénovation,
- Honoraires d'architecte,
- Etudes pré-opérationnelles,
- Aménagements et travaux en lien avec le développement durable,
- Ne seront pas prises en compte les dépenses relatives à la mise aux normes, à la réalisation de parkings et de VRD.

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : EPCI, communes, associations, structures culturelles,

Partenaires pressentis : RRA, CG 01, CG 74, services sociaux, services jeunesse, Education Nationale, ...

Critères de sélection des opérations

Tous les critères sont indiqués de manière précise dans l'appel à projets.

Critères transversaux

- Privilégier les projets structurants et collectifs,
- Garantir l'effet levier du dispositif CDDRA,
- Proposer une mobilisation locale forte,
- Garantir sa faisabilité afin d'assurer l'utilisation de l'enveloppe dédiée,
- Justifier l'innovation du projet,
- Prendre en compte le Développement Durable dans l'organisation (gestion des déchets, de l'accessibilité – incitations aux déplacements alternatifs, accès handicapés....),
- Insérer autant que possible des éléments relatifs à la cohésion sociale et à la solidarité visant à l'épanouissement de tous les habitants du Genevois Français.

Critères spécifiques

- Un projet multi-territorial : les projets qui se dérouleront sur plusieurs territoires du Genevois français seront privilégiés,
- Soutien à la création,
- Cohérence pour le territoire du Genevois français,
- Mutualisation des moyens, transfert de savoir-faire,
- Extension du projet aux plus petites communes, aux petites structures,
- Valorisation envisagée auprès des acteurs locaux.
- Consolidation et développement des réseaux transfrontaliers, échanges de savoir-faire, mutualisation de compétences françaises et suisses sur le territoire français ou montage commun d'un projet transfrontalier.

A ces critères viennent s'ajouter des critères par axe culturel.

Budget

Subvention régionale souhaitée : 2,440 M €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 30 à 50 % selon la transversalité des projets
- Investissement : 30%

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 1,440 M€ (59%)
- Investissement : 1 M€ (41%)

Montant affecté aux différentes rubriques :

- Mise en réseau des acteurs culturels : 1,240 M €
- Patrimoine bâti, investissement : 1 M €
- Mise en réseau des bibliothèques : 0,2 M €

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Assise territoriale des projets
- Nombre et types de projets accompagnés
- Acteurs (à entendre au sens large) mobilisés, types d'acteurs porteurs de projet
- Identification des thèmes abordés au titre des trois axes de l'Appel à projets
- Diffusion des bonnes pratiques

Evaluation développement durable



Développement économique

La création et le développement d'activités liées à la mise en réseau, participe au renforcement de l'économie locale de la culture. Les mutualisations et transfert de compétences offrent un cadre économique plus stable aux acteurs du territoire.

Environnement

Sensibilisation des porteurs de projet à la prise en compte du développement durable dans la conception et la réalisation de leurs projets, notamment à travers la gestion des déchets, ou la diminution des impacts énergétiques induits (notamment par les déplacements).



Solidarité sociale

L'égalité d'accès des publics (offres tarifaires, publics..), et le décloisonnement des disciplines pour favoriser un mélange des publics et des artistes, un métissage des cultures et un enrichissement réciproque des acteurs du territoire.

Les synergies entre les acteurs et les organisations permettront de mettre à jour de nouvelles façons de travailler, de nouveaux outils qui favoriseront la cohésion sociale.

Gouvernance

L'appel à projet s'appuie sur la mise en place d'un Comité technique Consultatif composé d'un représentant de chaque EPCI pour avis et débat sur chaque projet, l'analyse et suivi des projets par la commission Culture de l'ARC, qui jouera un rôle de relais de la commission Culture au COPIL CDDRA.

Validité-Cohérence

Le CDDRA a fourni le cadre propice à la définition de cette politique culturelle. Le soutien financier régional donne l'appui nécessaire à l'amorçage de la constitution d'un réseau d'acteurs. Le CDDRA propose un véritable effet levier : l'appel à projets crée les fondements d'une nouvelle dynamique culturelle. La structuration du territoire permet le renforcement des acteurs et à terme, la pérennisation de ce réseau.

Le second Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, signé le 28 juin 2012, prévoit le développement des réseaux d'acteurs, le soutien aux pratiques culturelles pour tous.

Observations

Les actions de Mise en réseau des bibliothèques se feront en lien avec les politiques départementales de Savoie Biblio et du CG 01 – Direction Lecture Publique.

Le socle de l'Appel à projets, ses orientations principales sont issues de l'étude culture du Conseil Local de Développement du Genevois français qui a réalisé en 2011 une enquête auprès des collectivités locales, produit un diagnostic culturel et formulé des propositions. Ce document a été validé en Assemblée Plénière du CLD en septembre 2011 puis présenté à l'ARC. La commission Culture s'est emparée de cette réflexion pour construire le contenu de sa politique culturelle et le contenu de l'appel à projets.

La réflexion intègre également es démarches entreprises sur l'atlas culturel transfrontalier, et l'étude Grands Equipements portée par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. La cohérence est ainsi assurée avec les autres politiques publiques : Etat, départements, Canton de Genève, Canton de Vaud. Dans le cadre du partenariat avec les instances genevoises ou vaudoises : il peut s'agir d'échanges de savoir-faire, de mutualisation de compétences françaises et suisses sur le territoire français ou de montage commun d'un projet transfrontalier.